

Affaire n°2020-031

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
ACCUEIL DE LOISIRS PERIODE JUILLET AOUT 2020**

Fort de son engagement auprès des familles et des enfants Panonnais, la Commune favorise le développement des Accueils de Loisirs périscolaires et extrascolaires sur le territoire.

Suite à la crise COVID, et au protocole sanitaire spécifique d'accueil des mineurs à mettre en place, deux associations ne souhaitent pas accueillir d'enfants dans le cadre d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement sur la période juillet août 2020.

Afin de continuer à offrir aux enfants un temps de Loisirs et ainsi permettre aux familles de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ; la Commune souhaite maintenir au sein de ces deux quartiers des Accueils collectifs de Mineurs.

Le premier ALSH situé sur Rivière des Roches sera effectué en régie avec 36 places proposées aux familles sur 3 semaines de fonctionnement.

Concernant le quartier de Rivière du Mât, l'association LA KAZ DES LOUPIOTS- NOS PTI MARMAYS, proposant déjà en période scolaire au sein de l'école Bois de Couleurs un service de garderie périscolaire élémentaire et des mercredis jeunesse (école Ma Pensée), permettra aux enfants de bénéficier de ce temps de Loisirs sur la période citée ci-dessus.

**A l'unanimité, le Conseil municipal :**

**ACCORDE à l'association NOS PTI MARMAYS une subvention de 8 000€. Pour information, l'association s'engage aussi à compléter ses recettes par le biais d'une demande de subventions auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports.**



Le Maire

Jeannick ATCHAPA